

[Traduction]

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, à voir un député si manifestement peu rompu aux choses parlementaires, comme moi, se lever et participer à un débat de ce genre, le parrain du projet de loi doit certes se demander pourquoi, par tous les diables, on ne s'assoit pas tous. Puisqu'il a la courtoisie de nous honorer de sa présence, je crois bon de lui révéler un petit secret de la stratégie de l'opposition. Les débats ont pour but premier de bien démontrer au gouvernement, par une argumentation rationnelle et cohérente, la valeur du point de vue de l'opposition. Si le gouvernement n'accepte immédiatement le bien-fondé de ces arguments et ne présente pas les amendements voulus pour que le projet de loi tienne compte de nos idées, nous avons alors recours à la torture chinoise de la goutte d'eau et répétons nos arguments à qui mieux mieux, jusqu'à ce que le ministre, simplement parce qu'il aura les nerfs à vif et ne voudra plus les entendre une fois de plus, se décide, nous l'espérons, à adopter nos suggestions. Je vous soumetts donc ces quelques observations dans le noble but de réduire le président du conseil privé (M. Macdonald) à un simple fétu de paille emporté par le vent.

C'est la première fois que j'ai une bonne occasion d'exprimer publiquement à M. Duhamel, directeur général des élections, ma gratitude pour l'extrême compétence et l'extraordinaire impartialité qu'il a manifestées lors de l'élection partielle de Selkirk. Je tiens à signaler ce fait, bien qu'il n'ait pas spécialement traité au bill. Il a fait de l'excellent travail, dans des conditions parfois difficiles. Je voudrais également signaler à la Chambre la conduite exemplaire du président d'élection de la circonscription de Selkirk, M. Grant del Bigio, qui a fait preuve d'une indiscutable impartialité et qui a toujours été parfaitement accessible aux candidats et à leurs agents. J'ajouterai qu'il a été heureusement secondé dans sa tâche, par son épouse, qui est à la fois charmante et compétente.

Au risque de paraître onctueux, je dirai que le projet de loi à l'étude ne saurait vraiment servir de prétexte à des interventions partisans. Il importe que tous les députés se soucient au même degré de faire en sorte que la loi électorale de notre pays permette le plus possible aux électeurs d'exercer leur droit de vote, tout en leur laissant le moins d'occasions possible d'abuser de ce privilège et de ce droit. Je rappelle ces évidences simplement parce que, pour être bref, je traiterai principalement des lacunes que renferme, à mon avis, cette mesure législative laquelle est

dans l'ensemble bien meilleure que celle qu'elle tend à remplacer. En somme, mes critiques seront formulées dans un esprit constructif. J'espère que mes collègues les accepteront dans le même esprit et que, à l'étape du comité plénier, ils envisageront au moins d'intégrer dans le texte les principes des suggestions que je vais présenter.

L'un des effets essentiels d'une loi électorale devrait être d'assurer la suppression la plus complète possible des inégalités artificielles entre les différents candidats et les différents partis politiques qui se disputent une élection. Pour le bon fonctionnement du régime démocratique, il faut que les députés soient élus, dans la mesure du possible, par l'exercice d'un choix rationnel de la part des électeurs, fondé sur des éléments tels que la compétence, la formation, l'expérience du candidat, les mérites du programme que lui-même et son parti préconisent et les aptitudes à diriger dont fait preuve son parti. Il faudrait, par exemple, chercher à annuler l'effet que peuvent avoir sur la réussite au scrutin d'un candidat les sommes dont il dispose.

Je voudrais reprendre l'argument avancé par mon collègue le député de Broadview (M. Gilbert), savoir qu'il faudrait un complément à cette réforme de la loi électorale, qui réglerait les dépenses électorales. Ce besoin existe toujours bien que le rapport du comité Barbeau sur les dépenses électorales commence à prendre de l'âge. Sauf erreur, le président du Conseil privé envisage de prendre des mesures très bientôt à ce sujet et j'en suis très heureux. Je pense, toutefois, qu'il aurait été beaucoup mieux de présenter cette mesure législative avant celle que nous étudions en ce moment.

Pourtant, il y a encore des méthodes que nous pouvons utiliser dans le contexte de ce bill pour diminuer l'impact des disparités financières sur le résultat des élections. Nous pouvons y arriver en diminuant la durée des campagnes électorales. Je crois que le comité permanent a étudié ce problème de manière approfondie et en est arrivé à la conclusion que le genre de système—comme la tenue d'une liste d'électeurs permanente—qui serait nécessaire pour la réduction de la campagne électorale coûterait trop cher. Je ne renonce cependant pas à cette idée, du moins pas encore, et j'espère qu'à l'étape du comité, on pourra rechercher des moyens en vue de réduire la durée des campagnes électorales, ce qui serait réellement souhaitable.

Un autre principe dont il faudrait tenir compte lors de la rédaction de toute loi électorale...